

PROCES VERBAL

Réunion de bureau

Lundi 04 mars 2024 à 18H

Salle de réunion de la communauté de communes

Présents

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	P
Alain Bigueur	P
Paulette Giancatarino	P
Philippe Brochet	P
Sandra Hählen	P
Stéphane Ramaux	P
Jean Marie Truchot	P
Jean Baptiste Chevanne	Exc
Christian Vuillet	P
Jean Théry	Exc

Pour avis technique

Rémi Gauthier	P
Guillaume Brochet	P

Virginie Pate est nommée secrétaire de séance.

Au titre des modifications des ZRR, qui deviennent les FRR, le Val d'Amour sort du zonage au 1er juillet 2024. Seules deux intercommunalités Jurassiennes resteraient dans le futur zonage.

1. Assainissement

Suez souhaite éclaircir le positionnement souhaité par les élus vis-à-vis des contrôles de conformité des branchements d'eaux usées.

La collectivité gestionnaire des réseaux d'assainissement assure l'entretien des branchements et en contrôle la conformité (art L1331-2 code de la santé publique). Face au faible nombre de contrôles réalisés sur les installations neuves, le moyen le plus efficace pour contrôler les branchements reste le DIAG vente, imposé sur le territoire de la CCVA depuis 2018.

Actuellement les logements qui présentaient un mélange des eaux usées et des eaux pluviales en domaine privé étaient considérés conformes en zone d'assainissement collectif équipée d'un réseau unitaire.

SUEZ propose de clarifier la position de la CCVA ce début de contrat en ce qui concerne les conformités des branchements raccordés à un réseau unitaire, lorsqu'il est constaté sur la partie privé du branchement un mélange des eaux usées et des eaux pluviales. SUEZ souhaite proposer à minima une séparation stricte eaux usées/ eaux pluviales jusqu'en limite de propriété avec 2 tuyaux pour considérer le branchement conforme. C'est sur cette base qu'ils ont pour habitude de délivrer des conformités sur les autres territoires dont ils assurent la délégation et la mission contrôle. L'objectif étant d'anticiper sur les mises en séparatif des secteurs en unitaire et ainsi faciliter la mise en conformité des branchements lors de futurs travaux.

Certains membres du conseil d'exploitation ont avancé une autre proposition, qui consisterait à calquer les règles pour le bâti existant sur celles du PLUI et d'imposer l'infiltration à la parcelle (sauf justification technique contraire).

D'après les renseignements pris auprès de SVP, l'une ou l'autre des décisions restent possibles mais ne s'appuient sur aucun texte en vigueur. Principe selon lequel tout ce qui n'est pas interdit est permis avec un risque tout de même en cas de recours puisqu'il n'existe aucune jurisprudence en la matière.

Ce point ne concerne que les constructions anciennes, branchées sur des réseaux unitaires.

Le fait de déclarer non conforme ces habitations à une incidence qui peut être importante pour les administrés concernés.

Il y a 3 possibilités :

- Déclarer conforme les branchements mêmes s'ils sont tous branchés sur le même réseau ;
- Imposer un branchement spécifique pour les eaux pluviales en limite de propriété afin d'anticiper les futurs travaux de mise en séparatif ;
- Imposer une infiltration à la parcelle comme dans le PLUi.

Il faut raisonner en termes de contraintes-coûts pour les habitants. Il faut aussi intégrer le fait que dans les centres anciens des bourgs centres, se sera très compliqué techniquement. Nous pouvons imposer des solutions techniques si nous sommes nous même au clair sur la collecte.

En cas de permis de construire, il y a normalement un contrôle de branchement à l'issue. Le souci est que les propriétaires doivent nous solliciter, ce qu'ils font rarement.

Le bureau propose de déclarer conforme, sous réserve de faisabilité technique :

- L'infiltration à la parcelle ;
- Les réseaux séparatifs en limite de propriété.

Il faut être vigilant pour les années à venir, d'autant que le déclassement du Val d'Amour des ZRR / FRR va nous priver de crédits complémentaires sur les futurs contrats ZRR. Nous devons probablement réduire nos investissements. Nous nous engageons sur une STEP à Mouchard ce qui signifie que ce sont les travaux sur les réseaux qui constitueront la variable d'ajustement, notamment les mises en séparatif.

L'objectif est de faire les efforts au maximum de ce que l'on peut faire.

Le bureau souhaite que le sujet fasse l'objet d'un point en conférence des maires.

2. L'outil en main

L'association l'outil en main a été rencontrée il y a maintenant une année. Il s'agit d'une association nationale avec des antennes locales. Il en existe une dans le Jura, et l'association recherche un lieu d'implantation sur le nord du département.

L'objectif est de développer l'apprentissage des métiers manuels en s'appuyant sur le savoir-faire d'artisans retraités.

Le lycée du bois a été rencontré en 2023 pour savoir s'il y avait de la place disponible pour accueillir l'activité. La location de locaux au sein du lycée est soumise à un tarif de location défini par la région. Le montant du loyer demandé semble aujourd'hui très élevé au regard de l'utilisation des locaux (près de 4 000€).

Etienne Rougeaux : il y a une vraie stratégie avec les services de l'Etat sur ce sujet, et il est dommage que le lycée ne se saisisse pas de cette opportunité qui permettrait de remettre en lumière les métiers manuels.

Il faut travailler en parallèle à la fois sur le local pour y installer l'activité et sur la mobilisation des bénévoles pour l'encadrement. Demain 5 mars une réunion publique est organisée pour mobiliser des bénévoles. L'idée serait peut-être d'être accueilli temporairement au lycée du bois pour démarrer l'activité, et de continuer la recherche de locaux avec un niveau de loyer plus décent.

Sandra Hählen : il peut y avoir un vrai problème pour faire déménager une association une fois qu'elle est installée dans un local. Il faut peut-être se rapprocher des compagnons sur ce sujet.

Etienne Rougeaux : il faut solliciter les services de l'Etat pour que le préfet intervienne auprès des services de la région. Il est également utile de contacter les compagnons.

3. ALTERRE

Alterre est une association régionale qui intervient en accompagnement sur les sujets de transitions.

Dans le cadre de la révision du projet de territoire, il est proposé de travailler avec les services d'Alterre en matière d'expertise, de conduite du projet. Une proposition d'accompagnement sur 12 jours a été transmise.

Le cahier des charges sera présenté dans le détail lors du prochain bureau.

Il est également proposé de les soutenir politiquement dans le cadre d'une adhésion. Le montant pour le Val d'Amour serait de 200€.

A l'unanimité, le bureau valide l'adhésion à l'association Alterre.

4. Demandes de subventions

Subventions culturelles

Plusieurs demandes de subventions ont été examinées en commission culture.

Certaines sont des subventions récurrentes, renouvelées chaque année au regard d'un bilan d'activité. Elles sont individualisées en conseil communautaire lors du budget.

MusicaLoue	Aide aux famille cours de musique	22 000
Lé Z'Uns lé Z'Aulnes Ounans	Aide à l'embauche d'un metteur en scène professionnel	1 000
Les Amis de la Clairières de Chaux	Cafés philos	1 700

Certaines conventions sont en cours de renégociations, comme par exemple avec MusicaLoue afin de clarifier l'affectation des aides.

D'autres subventions doivent être individualisées en bureau.

Promodégel (Moulin de Brainans)	Organisation d'un concert dans le cadre des nuits rebelles	2 000
Little Town Festival	Reprise du festival de musique annuel	6 000
Association 3A		1 000
Terre d'Emerveilles	Festival de photographie	1 000
MusicaLoue - Electro Loue project	Organisation des 25 ans	6 000

Le bureau, à l'unanimité :

- Valide les subventions au Moulin de Brainans, au Little Town Festival, à l'association 3 A, à Terre d'Emerveille;
- Ajourne la demande de MusicaLoue qui sera examinée lors d'un prochain bureau, après envoi de leur dossier de demande de subvention.

L'Ecran Mobile va augmenter ses tarifs pour la prochaine saison de 15€ par séance. Compte tenu du nombre de séances à Mouchard, le coût supplémentaire annuel sera de

300 €. Le bureau valide cette augmentation et autorise le Président autorisé à signer la convention.

Sandra Hählen: il serait souhaitable de participer au choix des films afin qu'ils soient plus diversifiés, et plus adaptés à un public jeune.

Sandra Hählen : a rencontré une personne qui propose un spectacle pour les enfants en famille d'accueil, pris en charge par le département dans le cadre de l'ASE.

CCSVA

La président du CCSVA a été rencontré il y a quelques semaines. Une équipe de la section foot évolue cette année en national, ce qui génère des coûts pour le club. L'association sollicite un appui financier pour accompagner l'évolution en national.

Pour la mise aux normes des équipements, le club va acquérir un mobil home pour y loger les arbitres. Il s'agit d'une norme obligatoire au regard de la montée en R1.

Il est proposé de cibler une aide exceptionnelle à l'investissement à hauteur de 50% du montant de l'acquisition du mobil home dans la limite de 1250€.

Par 8 voix pour et une abstention, le bureau valide l'aide financière telle que proposée.

5. Divers

Sénat

Le bureau valide le reversement de 50% du coût du billet de train pour les élus municipaux. Un titre de recette du montant sera émis auprès des mairies.

Prime Pouvoir d'achat

Le sujet sera débattu en CST prochainement à la demande des représentants du personnel.

Il faut contextualiser le débat au niveau intercommunal :

- La mise en place du CIA est effective, ce qui n'est pas généralisé dans les collectivités;
- L'existence de l'IFSE, avec des marges de manœuvres importantes pour les communes qui souhaiteraient instaurer une prime ;
- Le CST a été sollicité pour travailler sur la mise en place d'une mutuelle avec une prise en charge employeur.

Le système des primes est illisible dans la fonction publique territoriale. Il y a des dispositifs existants qu'il faut optimiser. La mise en place de la prime d'activité est pour tous les agents, mais ne peut pas être individualisée.

Certains élus s'opposent à la mise en place d'une prime d'activité systématique, et souhaitent laisser le choix aux maires.

Aussi, il est proposé de travailler sur l'hypothèse suivante :

- Le CIA sera versé en mai, et l'idée de travailler sur la prime d'activité doit être conjointe afin d'avoir une lisibilité globale.
- Les services RH feront une simulation qui intègre :
 - Le CIA annuel, qui est versé en fonction du niveau de responsabilité ;
 - Une bonification du CIA annuel sur la base des prérogatives de la prime d'activité, à savoir un versement inversement proportionnel au salaire, selon les critères de la prime d'activité.
 - Cette seconde partie sera simulée sur la base de 50% de la prime d'activité fixée par l'Etat.

Sur la base de ces propositions, les maires donneront leur avis.

Il est demandé à transmettre cette simulation suffisamment tôt pour que les élus puissent donner leur réponse.

Les élus qui ont du personnel mutualisé demandent à ce que les bulletins de salaires leur soient transmis pour qu'ils aient connaissance du traitement de leurs agents.

Visite du sous-préfet

Le sous-préfet vient en visite sur le Val d'Amour ce mercredi 6 mars.

SRADDET

Le SRADDET révisé est soumis à l'avis des intercommunalités. Au niveau du Pays Dolois, il est convenu que nous émettions un avis négatif, dans la mesure où l'effort demandé est largement supérieur à 50%. L'avis sera soumis lors du prochain conseil communautaire.

Groupe scolaire

Deux postes sont concernés pour la rentrée 2025 à la modification de la carte scolaire.

Un courrier a été préparé pour l'inspecteur d'académie, il lui sera remis lors de sa venue le 18 mars prochain. Il sera transmis aux membres du bureau.

Le 21 février dernier, une réunion des élus des 10 communes a eu lieu. Unaniment, les maires ont validé la rétrocession du terrain nu au conseil départemental pour qu'il y construise un nouveau collège. Un courrier sera transmis au président du Conseil Départemental du Jura en ce sens. L'actuel bâtiment du collège, ou le terrain nu après déconstruction, sera rétrocédé à la commune de Mont sous Vaudrey pour y installer le projet de groupe scolaire.

Il y a un enjeu avec le DASEN de faire un point global sur la situation. Se sera l'objet du rendez vous prévu le lundi 18 mars à 17H.

Le bureau relatif au budget aura lieu le mercredi 20 mars à 18H

La séance est levée à 20h15

Etienne Rougeaux,

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Etienne Rougeaux', written in a cursive style.

Virginie Pate

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Virginie Pate', written in a cursive style.